

Séance du 27 mars 2025
Délibération N° 53-2025

En exercice : 28

Présents : 17 + 4 pouvoirs

Habilités à voter dans le cadre de la compétence "Action Sociale" : 18

Présents : 13 + 2 pouvoirs

Date de la convocation : 12 mars 2025

L'An deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars le Conseil Syndical du Syrenor, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Président.

PRESENTS : TITULAIRES : M. L. PRIZÉ	M. H. LHERMITTE	Mme F. HUGUENIN	Mme C. GASTÉ
M.G. CRESPIN	Mme M. DENIS	M. J.C. ROUAULT	M.R. SURCOUF
M. P.M. NANA	M. H. DEPOUEZ	Mme K. BOISNARD	M. P. ROUAULT
SUPPLEANT : M.C. BABOU			
POUVOIRS : de M.K. BETTAL à M.P. SICOT		de Mme B. MILLET à M.H. LHERMITTE	
EXCUSES : TITULAIRES : Mme N. BRIAND	Mme N. LEFEBVRE-BERTIN	Mme C. MASSART	
Mme I. SIMONESSA	M. K. BETTAL	Mme B. MILLET	

PARTICIPATION DES COMMUNES : ANNÉE 2025

À la suite du vote du Budget Primitif, Monsieur Hervé DEPOUEZ, 4^{ème} Vice-Président délégué de fonction à la compétence « Finances », présente aux membres du Comité Syndical la répartition des participations financières des communes 2025 au budget « Action Sociale » :

Communes	Potentiel financier final	Participation RPE	Participation EAJE	POMME D'API	PARTICIPATION GLOBALE
La Chapelle des Fougeretz	5 209 671 €	4 664,46 €	96 780,84 €	975,16 €	102 420,45 €
Gévézé	5 779 411 €	8 158,92 €	77 093,19 €	1 081,80 €	86 333,92 €
Montgermont	4 388 483 €	3 609,35 €	63 092,30 €	821,45 €	67 523,09 €
Pacé	14 052 773 €	10 872,03 €	169 546,32 €	2 630,43 €	183 048,78 €
Parthenay de Bretagne	1 577 550 €	2 268,89 €	15 852,39 €	295,29 €	18 416,57 €
Total	31 007 888 €	29 573,65 €	422 365,04 €	5 804,12 €	457 742,81 €

Monsieur DEPOUEZ, 4^{ème} Vice-Président délégué de fonction à la compétence « Finances » rappelle la délibération n° 16-2022 relative aux modalités annuelles de versement des participations communales au SYRENOR.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, **à l'unanimité** :

- approuvent cette répartition des participations financières des communes 2025 pour le budget « Action Sociale » 2025,
- indiquent que les crédits correspondants figurent au chapitre budgétaire 74 du budget « Action Sociale » 2025,
- autorisent Monsieur Laurent PRIZÉ, Président du Syrenor à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Certifie exécutoire, compte tenu de :

Sa réception en Préfecture le2025,

Sa Publication2025,

Le Président

Registre dûment signé

Pour extrait conforme

Le Président

